

LE FONCTIONNEMENT EN PARTAGE DE RECOLTE EN AMAP

Fondamentaux et exemples de mises en pratiques

Ce que dit la Charte des AMAP : chaque AMAP organise le cadre contractuel en fixant un prix juste pour les mangeur·ses et rémunérateur pour la ferme, en « prenant en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent. ». Chaque partenaire s'engage à la transparence dans la fixation des prix.

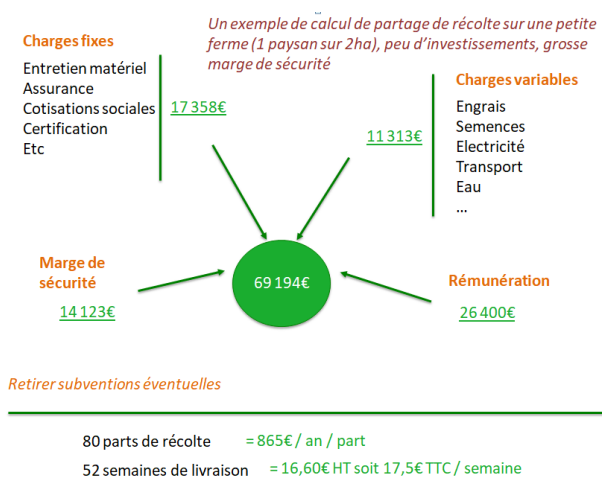
Les AMAP ont la spécificité d'établir des prix ajustés aux besoins de la ferme, en se basant sur les charges d'exploitation de la ferme et non pas sur les prix du marché. Cela permet d'assurer au/à la producteur·rice un revenu et aux amapien·nes un prix accessible au plus grand nombre. Mais concrètement : comment s'organisent les AMAP chaque année pour établir le prix ?

Partage de récolte : les fondamentaux

Passer à un système basé sur le partage de récoltes, c'est s'extraire des logiques de marché, c'est prendre comme base de définition le coût de la rémunération équitable du travail. Le prix d'une part est donc fixé en fonction du travail et de l'ensemble des charges d'exploitation et non sur les prix du marché.

Dans un premier temps, il faut que la ferme calcule la totalité de ses charges, à savoir l'amortissement de son outil de production, le matériel et le carburant, les frais liés à l'outil de production (semences, plants...) mais également les frais généraux (eau, électricité...) et enfin les frais liés aux personnes (salaires, cotisation sociales...). Ce calcul de charge lui permettra de voir quel chiffre d'affaires il doit réaliser pour couvrir l'ensemble de ses frais et pouvoir se rémunérer. Puis il lui faudra diviser ce chiffre d'affaires par le nombre de familles qu'il/elle estime pouvoir approvisionner avec ses légumes sur une année. Le résultat correspond alors à une part de récolte, qui représente un pourcentage de sa récolte annuelle :

Charges globales de la ferme
+ juste rémunération du/de la paysan·ne
/ nombre de part de récolte (amapien·nes)
= prix de la part de récolte



Même si de nombreux·ses paysan·nes font le choix de ne pas se diriger vers un fonctionnement en part de récolte, il est toujours bon de faire le calcul à l'installation ou à des moments clefs de changement de situation de la ferme ou lors d'augmentation de charge significative (comme actuellement avec la guerre en Ukraine). Cela permet d'avoir conscience de ce que vaut réellement sa production, se réapproprié un peu ces chiffres, définir ce vers quoi tendre et informer les amapien·nes sur les besoins économiques de la ferme.

AMAP et autres circuits de vente : comment faire le calcul ?

Il est courant que des paysan·nes aient plusieurs autres débouchés que l'AMAP. Comment alors faire le calcul pour estimer à quel prix sera la part de récolte ? Des outils sont proposés par plusieurs [réseaux d'AMAP](#) afin de prendre en compte tous ces paramètres : n'hésitez pas à les contacter !

Quelques précisions

Transparence ≠ dépendance

Le fonctionnement en part de récolte ne signifie pas que les amapien·nes fixent le prix du panier. C'est à la ferme de le proposer aux mangeur·ses, de le justifier, et ensuite d'en discuter ensemble.

Transparence (effort de rendre compréhensible) ≠ exigences comptables

La comptabilité agricole est un outil nécessaire mais très complexe dont les amapien·nes ne connaissent pas toujours les tenants et les aboutissants. Affirmer la transparence dans le calcul du coût du panier ne signifie pas que la ferme se voit imposer l'accès à sa comptabilité.

Le partage de récolte en pratiques

En maraîchage

Térésa est maraîchère en Seine-et-Marne et installée depuis janvier 2022 en tant que paysanne en AMAP. Alors qu'elle avait fait un premier prévisionnel à 11€ par panier en

se basant sur les mercuriales, elle a fait évoluer le prix de son panier suite à une formation sur le calcul de la part de récolte avec le [Réseau des AMAP Ile-de-France](#), en passant son panier à 24€ pour ses 120 adhérents avec le calcul en part de récolte.

Elle évoque en revanche un écart entre les projections avec des parts de récolte et le panier réel des adhérents. Les paniers en part complète ne correspondent plus forcément à la demande des amapien·nes : il y a trop de légumes pour certain·es, la majorité des amapien·nes prennant en effet des paniers en demi-parts ou des parts en quinzaine. Elle propose donc désormais un petit panier à 13€, un moyen à 18€ et, pour les amapien·nes qui souhaitent prendre un grand panier, deux petits paniers qui leur reviennent à 26€ par semaine. Elle constate aussi qu'avec la diversification des publics en AMAP ces dernières années (retraités, étudiants, jeunes actifs...), il est désormais moins évident d'être sur un système de part complète dans la pratique.

A chaque paysan·ne son système en fonction de son exploitation, son nombre d'amapien·ne, la localisation de son AMAP (de nombreuses disparités existent entre AMAP urbaines et rurales)... Sébastien, maraîcher dans les Bouches-du-Rhône, fonctionnait lui aussi avec des grands paniers avant de se rendre compte qu'ils représentaient trop de légumes pour ses amapien·nes. Désormais, parmi ses 145 paniers, la majorité des amapien·nes choisissent des petits paniers. Il continue toutefois à proposer des grands paniers en faisant un effort de prix.

Autres exemples : en Île-de-France, une ferme a adopté un prix de panier unique à 16€. Beaucoup de personnes sont passées du petit au moyen panier. Les paysans de

cette ferme se rendaient compte qu'ils passaient presque autant de temps à produire un petit panier qu'un grand panier. Ils passaient également beaucoup de temps à réfléchir à des paniers cohérents pour les petits et les grands, pour ne pas faire trop de découpe. A titre d'exemple, ils passent le même temps à produire un petit chou (pour un petit panier) qu'un grand chou (pour le grand panier). Car oui, sur une planche, il y a des petits et des grands choux – surtout lorsque l'on utilise des semences paysannes : il n'y a pas forcément une uniformité des légumes ! En Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreux·ses paysan·nes fonctionnent avec des petits, moyens et grands paniers. Pour les grands paniers, la composition de base du panier reste la même mais le panier contient une plus grande diversité d'aliments.

A lire également : la fiche expérience du [GAEC de la pensée sauvage](#).

En élevage de chèvres : productions de fromages, lait et viande

Si les modalités d'un partenariat AMAP avec des maraîcher·ères coulent de source, le travail avec les céréalier·ères, éleveur·euses, arboriculteur·rices etc. nécessitent de faire une gymnastique pour intégrer les spécificités de ces productions aux principes de partage de la production, de présence aux livraisons, de solidarité en cas d'aléas, etc.

Voir un article [« On ne va pas en faire tout un fromage »](#) qui explique comment des paysan·nes chevreries en Ile-de-France ont construit leur contrat AMAP pour s'adapter aux variations de leur production et intégrer l'ensemble des produits issus de leur travail, du lait à la viande de chevreaux.